Réponse complémentaire 3 – Aires de mise en station des moyens aériens et moyens d'aspersion

SOMMAIRE

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT 3

2 REPONSE APPORTEE 4

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT

« Le dossier de demande d'enregistrement indique le fait que les murs séparatifs séparant les cellules de stockage disposent de rampes d'aspersion en lieu et place des aires de mise en station des moyens aériens.

L'inspection demande au pétitionnaire de repérer sur un plan les aires de mise en station des moyens aériens 7 x 10m et les murs séparatifs équipés de moyens d'aspersion. »

2 REPONSE APPORTEE

Voir le plan des rampes d'aspersion et de l'aire de mise en station des moyens aériens.